



CAP Attachés du 11 décembre 2018

Cette dernière CAP de l'année, dernière de la mandature et dernière de la suppléante CGT, avait pour sujet principal la présentation du bilan bi-annuel du CIGEM attachés de 2016 à 2018 et l'examen de mesures administratives concernant une quinzaine d'agents de catégorie A.

Elle s'est tenue dans le **contexte de la préparation d'AP 2022**, prévoyant notamment une loi modifiant en profondeur les modalités du dialogue social dans la fonction publique. Le projet vise en effet à réduire la représentation des personnels dans leur vie professionnelle, et amoindrira les compétences des Commissions Administratives Paritaires en les vidant de toute substance (promotions, mutations, titularisations...). Il serait en **conséquence envisagé de n'organiser qu'une CAP par catégorie.**

L'administration a présenté **les tableaux et statistiques sur les évolutions 2016-2018 des effectifs du corps des attachés, qui apparaissent stables** : il y a 2024 attachés dans les ministères économiques et financiers au 31.12.2018, pour 2016 au 31.12.2016. Stabilité aussi dans les avancements et tranches d'âge, ce qui montre le dynamisme du corps, qui n'est pas en voie d'extinction. Je renvoie pour la structure par genre au Bilan social du ministère, qui montre la persistance du plafond de verre affectant les carrières féminines.

Les résultats des élections professionnelles de 2018 donnent un taux de participation de 63 % (en progrès par rapport à 2014, où il était de 57%). Constitution de la CAP A 2019 : 3 sièges pour la CFDT, 2 pour l'UNSA CEFI, 1 pour la CGT et 1 pour FO.

L'examen des mesures administratives n'a pas donné lieu à observations particulières, toutes les demandes sont passées sans discussion.

La représentante de l'UNSA a fait une remarque sur les « contreparties » que les directions à réseaux devraient consentir, en terme de réciprocité, au corps des attachés, quand sont intégrés comme attachés des agents des corps de catégorie A des directions à réseau.

En effet, a-t-elle observé, aucun attaché n'aurait de **possibilité d'intégration** dans un corps d'inspecteur DGFIP, alors que les attachés en accueillent –même si au compte-gouttes- comme ce fut le cas le 11 décembre pour 2 inspecteurs DGFIP.

L'administration a répondu que ses **critères étaient les suivants : sont admis dans le corps des attachés les agents qui en font la demande (en très petit nombre) venant de corps de services à réseau qui exercent leurs fonctions en administration centrale sur un poste d'attaché depuis un minimum de 5 ans.**

Ces précisions sont susceptibles de concerner les attachés d'administration actuellement en poste en DIRECCTE dans le contexte de la restructuration des pôles E et celui, prochain, de la DGFIP.

Catherine Amiel
Suppléante siégeant avec voix délibérative